



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2019 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 36
absents représentés : 13
absentes : 5

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 27 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Anne-Marie DAUGA, Louis GALDOS, Christine JAURY-CHAMALBIDE, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Pierre PECASTAINGS, Michel PENNE, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN-ARRONDEAU, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

Mme Christine BENOIT a donné pouvoir à M. Jean-Claude SAUBION, Mme Nelly BÉTAILLE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, M. Fabrice DATCHARRY a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à M. Jean-Louis VILLENAVE, Mme Christine GAYON a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Françoise TROCCARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE.

Absentes : Mesdames Aline MARCHAND, Nathalie CASTETS, Catherine COLL, Chantal JOURAVLEFF, Corine LAFITTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis VILLENAVE.

OBJET : JEUNESSE - FAMILLE CONVENTION DE LABELLISATION / OPERATEUR SO MOBILITE - BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE L'ESCALE INFO

Rapporteur : Monsieur Alain LAVIELLE

Labellisé Bureau Information Jeunesse (BIJ), Point Info Famille (PIF) et Point d'Accès au Droit (PAD), l'Escale Info est un lieu d'information et d'orientation des jeunes et des familles.

L'offre de service de l'Escale Info est structurée par la convention territoriale globale de services aux familles (CTG) signée depuis 2012 avec la Caisse d'allocations familiales des Landes.

Pour la période 2019-2022, la CTG réaffirme la nécessité de conforter l'Escale Info comme lieu ressource, d'information et d'accompagnement des jeunes, pour favoriser leur autonomie.

Le BIJ est certifié « Eurodesk », relais d'échanges européens dans le cadre d'Erasmus, par décision en date du 17 mai 2016. Ses missions d'information et d'accompagnement auprès des jeunes pourraient être renforcées par l'adhésion au dispositif « So Mobilité », porté par le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ).

Pour intégrer le réseau « opérateur So Mobilité » destiné à informer et accompagner les jeunes dans leurs projets de mobilité à l'international (études, stages, jobs, volontariat, séjours linguistiques), un agent sera formé et désigné comme personne ressource au sein du BIJ. Il assurera le lien avec les coordonnateurs du dispositif, en utilisera les outils et publications dans le respect des dispositions de la convention, dont le projet est annexé à la présente.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes MACS, notamment les articles 7.6 relatif à la création et gestion de maisons de service au public et 8.3.1 relatif au pilotage du projet éducatif communautaire dans son volet d'accompagnement et de conseil ;

VU la délibération en date du 24 juin 2010 portant création d'un Point d'information communautaire (ultérieurement baptisé "Escale Info") comprenant le BIJ, le Point information familles (PIF) et les bureaux de permanence de la CAF des Landes dans les locaux de l'ancien « Hôtel du centre » de Capbreton ;

CONSIDERANT les orientations de la Convention territoriale globale d'offre de services aux familles reconduite avec la CAF des Landes pour la période 2019-2022 ;

CONSIDERANT les missions d'information du BIJ de l'Escale info en matière d'accompagnement du public dans de nombreux domaines tels que la recherche d'emploi, l'enseignement, les démarches quotidiennes et la mobilité ;

CONSIDERANT l'intérêt du dispositif « So Mobilité » en la matière ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention de labellisation relative aux opérateurs So Mobilité en Nouvelle Aquitaine, tel qu'annexé à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention précitée et tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 6 décembre 2019

 Le président,
Pierre Froustey